



Compte-rendu - Médiation d'initiative citoyenne

Interpellation concernée : « Actions pour réduire les nuisances du parc Hoche »

Compte-rendu relu et validé par l'ensemble des participants au 17/09/2024

Rappel du contexte de la médiation

Texte de l'interpellation initiale déposée le 28/04/2023 :

Les enfants de deux écoles, deux crèches et d'un centre de loisir et de nombreux habitants fréquentent chaque jour le parc Hoche. Les enfants des écoles y font leur sport, les assistantes maternelles y emmènent les enfants qu'elles gardent.

Ce qui pourrait être un endroit agréable et sécurisé, où les enfants jouent, est **trop fréquemment perturbé par des trottinettes électriques** qui roulent à vive allure, voire des scooters. Chaque soir **des motos vont et viennent dans le parc créant danger et nuisances sonores.**

Les chiens sont en liberté, leurs déjections jonchent les pelouses.

Nous, habitants du quartier, parents d'enfants scolarisés aux alentours, professionnels travaillant avec les enfants dans le quartier demandons au maire de Grenoble d'agir :

- pour empêcher les trottinettes et motos de circuler en "cassant" les lignes droites qui permettent de prendre de la vitesse ou en leur interdisant l'accès au parc
- pour faire respecter l'interdiction de laisser les chiens sans laisse en installant des panneaux rappelant les amendes encourues, faisant intervenir la police plus souvent,
- créant un espace clos pour chiens, par exemple du côté du boulevard Gambetta
- ...ou tout autre solution efficace permettant aux usagers de jouir de cet espace dans de bonnes conditions

Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés, et de rendre compte de cette démarche à travers une synthèse écrite publiée sur le site internet de la Ville.

Calendrier des rencontres

- Première réunion de médiation le 13/06/2023
- Deuxième rencontre le 21/05/2024

Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble :

- Gilles Namur, adjoint Espaces publics – Nature en Ville – Mobilités Circulation
- Maud Tavel, adjointe Tranquillité publique – Temps de la Ville – Sécurité Publique (13/06/2023)
- Alan Confesson, maire-adjoint du secteur 2
- Norbert Cariou, directeur de la Prévention et gestion des risques
- Mélanie Monier, cheffe de projet Prévention urbaine (13/06/2023)
- Aurélie Monnez, directrice Alimentation, Nature et Cadre de Vie (13/06/2023)
- Amélie Audibert, directrice de territoire secteur 2
- Nora Assoul, directrice Maison des Habitants du Bois d'Artas(13/06/2023)
- Steve Chretiennot, responsable Cellule proximité relations habitants (13/06/2023)
- Amélie Desmoulin, chargée de mission Condition animale (13/06/2023)
- Edwin Hatton, Chef de projet Mission Aménagement des Espaces Publics (21/05/2024)
- Sarah Lazzaroni, chef d'unité-Service jeunesse territoire 2 et 5 (21/05/2024)

Représentant-es de l'interpellation citoyenne

- Annabelle, initiatrice de l'interpellation citoyenne
- Emmanuel, président du Conseil syndical d'une copropriété à Hoche
- Barbara, représentante des parents d'élèves de l'école Jules Verne (13/06/2023)
- Thomas, directeur du Centre de Loisirs Enfance et Famille (CLEF) (13/06/2023)
- Melissa, animatrice permanente du CLEF (21/05/2024)
- Françoise, habitante du quartier et parent d'élève délégué de l'école Lucie Aubrac (21/05/2024)

Animation

- Antoine Gonthier, Chargé de mission Démocratie Locale (13/06/2023)
- Boris Kolytcheff, Responsable unité Accompagnement et Formation- service Participation et vie associative, (21/05/2024)

Prise de note et compte-rendu

- Emmanuelle Eucher, Chargée d'appui aux Initiatives Citoyennes-service Participation et vie associative (21/05/2024)

Synthèse des échanges réunion de médiation 1 (13/06/2023)

Présentation du contexte de l'interpellation par les 4 porte-paroles présents :

- Deux nuisances principales sur lesquelles les pétitionnaires attendent des actions concrètes de la Ville : les nuisances dues au bruit des motocross présentes le soir dans le parc

(situation qui semble s'aggraver cette année avec des regroupements plus importants), et les problématiques liées aux chiens non tenus en laisse, qui peuvent paraître agressifs, et des déjections dans l'espace public. Le sentiment est que l'impunité règne pour les uns et les autres, au détriment des résidents.

- Une première pétition a été déposée sur le site Mesopinions.com, récoltant 2600 signatures (mais vraisemblablement beaucoup de signataires non grenoblois sur ce site à l'audience plus large). Des courriers avaient été envoyés à l' élu de secteur Antoine Back en 2020, ainsi que des alertes en conseil d'école, sans suites significatives. D'où cette nouvelle interpellation citoyenne aujourd'hui pour provoquer des actions concrètes de la municipalité.

Réaction globale de la Ville à cette interpellation :

- Cette interpellation citoyenne est bienvenue car elle permet de nouer un lien plus formel entre des représentants des habitants et usagers du parc et la Ville. La Ville peine à avoir des interlocuteurs représentant les habitants du quartier.
- Un travail global de la Ville est en cours concernant le quartier Hoche, sur plusieurs aspects : aménagements, prévention, travail en partenariat avec les services de la préfecture et de la police nationale sur les enjeux liés au trafic de stupéfiants et leurs conséquences dans le quartier notamment.

Pistes de travail – problématiques des moto cross :

- Volet dialogue, prévention des nuisances et animation du secteur

- Déploiement de médiateurs. Des médiateurs sociaux vont être déployés cet été à compter du 15 juin 2023 dans plusieurs espaces publics de la Ville pour travailler sur la régulation des usages / mésusages dans ces espaces (rappel de la règle, discussion avec les personnes...). Les médiateurs auront un correspondant au sein de la police municipale / nationale qui facilitera les interventions si besoin.
 - La Ville s'engage à ce que ces médiateurs puissent être présents dans le parc Hoche. Les jours de présence effective et les retours seront communiqués aux porte-paroles avant la prochaine médiation (après trois semaines d'activités soit en juillet 2023)
 - Adresse de contact des médiateurs : mediation.sociale@grenoble.fr
- Développement de lieux d'animation sur le secteur : la MDH du Bois d'Artas propose un programme d'animation en partie sur le parc Hoche ; la Ville a récupéré récemment la gestion d'un local 3 place André Malraux, local Simone de Beauvoir, salle LCR (lieu de permanence du Codase notamment) ; le CLEF est soutenu par la Ville avec un poste d'animateur jeunesse ; la mission locale est également présente dans le secteur.

- Point de vigilance : les actions d'animation notamment en direction des jeunes du quartier ne va pas stopper net les nuisances. Un travail de fond est en cours et les jeunes sont présents dans les actions proposées. Sur la question des moto cross, le CLEF organise des sorties dédiées avec le CLJ (encadré par la police nationale) qui rencontrent un franc succès.
- Proposition : organisation d'une rencontre entre jeunes et porte paroles de cette interpellation. Option possible : 1^{er} juillet lors d'un temps de réunion des jeunes par le Codase

- Volet Aménagements

- Constat partagé d'une forte présence du service Nature en Ville sur le parc.
- Demande principale des porte paroles : empêcher l'accès aux moto cross dans le parc, ou au moins couper la ligne droite diagonale (entre rue Hoche et rue Ding) utilisée pour des rodéos à grande vitesse
 - Les accès au parc vont être revus prochainement (normalement courant juillet, des devis sont en cours). Ils permettront de rendre plus difficile l'accès aux motocross, même s'il n'est pas possible de leur empêcher tout accès (expérience dans le secteur 6). L'enjeu est de limiter l'accès aux mésusages tout en garantissant l'accès aux usages prévus (accès pompiers, poussettes, etc.)
 - La ville va étudier une façon de pouvoir casser la ligne droite diagonale du parc rapidement, si possible dans le courant de l'été 2023.
 - Projet à moyen terme (calendrier non encore défini) : passage de la rue Hoche en sens unique véhicules avec une piste cyclable bi-directionnelle, qui permettrait d'inciter les vélos à prendre la piste cyclable dédiée plutôt que traverser le parc. Le but pour la ville est de faire passer les personnes qui empruntent des raccourcis par le parc (en vélo, scooter, moto cross) plutôt par la voirie, d'où les tentatives d'en améliorer le fonctionnement.

- Volet Répression

- Présence et actions des forces de l'ordre. Constat des porte-paroles : sentiment d'impunité des jeunes en motocross ou des propriétaires de chiens non tenus en laisse. Sentiment d'une présence policière très faible, et de l'absence d'interventions concernant les rodéos en motocross.
 - La ville va faire remonter cette alerte auprès de la direction départementale pour cibler davantage cette zone. Pour info, 168 interventions sur le secteur en 2023. Un groupe de

travail spécifique au quartier Hoche a été créé pour mieux coordonner l'action des différents acteurs concernés.

- Les habitants sont invités à appeler le 17, ou à s'adresser à l'adresse dédiée aux rodéos urbains : rodeos38@interieur.gouv.fr .
- Point de vigilance : la mise en avant des actions répressives peut être mal perçue par les jeunes, alors qu'une voie de dialogue est souhaité par l'ensemble des personnes présentes autour de la table.

Pistes de travail – problématiques des chiens

- Demande 1 : un espace dédié pour les chiens, pour limiter leur présence dans le parc. Un espace près du cours Gambetta paraîtrait propice à cela, il est déjà utilisé dans ce sens, une certaine tolérance semble de mise.
 - Une instruction est en cours sur cette demande, la Ville revient vers les porte-paroles au plus tard lors de la seconde réunion de médiation en septembre 2023.
- Demande 2 : des actions de prévention / répression des contrevenants au règlement des parcs et jardins concernant les chiens.
 - La ville va réinstaller des chevalets rappelant les règles concernant les chiens (laissez, déjections...)
 - Les médiateurs vont pouvoir discuter avec les propriétaires de chiens.

Autres

- Rappel de la possibilité de saisir le fil de la ville pour signaler un encombrant, une problématique sur l'espace public (propreté, encombrants, mobilier cassé...) : 0800 12 13 14

Synthèse des échanges réunion de médiation 2 (21/05/2024)

Point sur la situation :

La seconde réunion de médiation était prévue en septembre 2023. La Ville de Grenoble n'a pas respecté les délais du processus de médiation. Elle s'en excuse. Une absence de personnel (longs arrêts maladie) et une réorganisation inter-services explique ce retard. À cet effet, les actions suivantes n'ont pu être réalisées bien qu'énoncées lors de la médiation 1 : chevalet rappelant les règles aux propriétaires de chiens, présence de médiateurs dans le parc dans le courant de l'été, solution pour casser la ligne droite empruntée par les 2 roues.

Evolution du contexte présenté par les porte-paroles :

- Changement de véhicules utilisés par les jeunes : les motos cross sont désormais électriques ce qui réduit totalement les nuisances sonores. Cependant la problématique de la circulation à grande vitesse perdure.
- Échange entre riverains et jeunes : impression qu'il n'y a pas une volonté de la part des jeunes de partager l'espace.
- De plus en plus de blocage des accès au parc lié au deal, avec des barrières, poubelles, palettes... et une présence accrue de guetteurs. L'impression donnée est celle d'une extension de l'espace occupé par le deal, chez les riverains et chez les équipes enseignantes des écoles riveraines. Les activités scolaires de plein air dans le parc ont été suspendues et la problématique a été évoquée aux différents conseils d'école de l'année scolaire 2023-2024.
- L'adresse mail où signaler les rodéos a cessé de fonctionner dans le mois qui a suivi la réunion. Le lien entre les appels au 17 et la présence de la police n'a pas été directement observé ce qui ne veut pas dire qu'il n'existe pas. Questionnement sur l'utilité des interventions : parfois la police répond qu'elle est déjà venue sur place, sans que les nuisances aient cessé pour autant.
- Le deal est de plus en plus visible, les transactions se font à la vue de tous. On remarque également l'arrivée de guetteurs qui ne sont pas issus du quartier, et des positionnements plus nombreux à de nouveaux endroits.

Réponses de la Ville et approfondissement des pistes de solution apportées en médiation 1

1) Actions pour réduire les nuisances liées au deal et au motocross

-Tranquillité publique

2 sujets sont à séparer dans ce volet : le trafic de drogues et les mésusages du parc. Besoin d'objectivité pour ne pas faire d'amalgame. Sur le quartier Hoche un point de deal est présent mais il est de moindre ampleur vis-à-vis des autres quartiers subissant la même problématique.

Remarque des porte-paroles : les porte-paroles présents savent faire la différence entre les jeunes qui deal et ceux qui occupent seulement l'espace. Concernant le développement ou non du trafic, les porte-paroles souhaitent malgré tout alerter la Ville de Grenoble sur l'apparition des mauvais signaux observés dernièrement (cf "évolution du contexte" ci-dessus).

Pour rappel la sécurité est une compétence de la Police Nationale et de l'État, la Ville est responsable de la tranquillité publique.

-Côté sécurité : Les services du procureur et la PN travaillent en partenariat et concentrent leur effort pour éradiquer ou déplacer le deal. L'État a une politique d'occupation du terrain et de répression. La Ville doit composer avec les lignes directrices du ministère de l'intérieur.

Le GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) mis en place à l'été 2023 devait être fermé en février 2024 mais est prolongé par une enquête judiciaire en cours. La Ville de Grenoble observe que les actions mises en place par le GLTD ont permis de diminuer le deal sur un temps donné.

Remarque des porte-paroles : Les porte-paroles présents ne peuvent pas juger de l'évolution du volume de deal mais constatent une présence beaucoup plus prégnante des guetteurs et blocages des accès depuis l'automne 2023.

- Côté tranquillité publique :

- depuis avril 2024, 67 interventions ont été réalisées sur le parc Hoche et 50 procès verbaux électroniques ont été dressés par la Police Municipale.
- Depuis 4 semaines des médiateurs sont présents dans la Ville et se font connaître. L'objectif est de remettre une présence humaine sur le territoire et de créer une interface entre les jeunes et les services de la Ville. Les médiateurs auront un circuit dans lequel le parc hoche sera intégré. Ils interviendront notamment à la sortie des écoles et à proximité des lieux périscolaires, entre mai et octobre 2024.

Remarque des porte-paroles : il serait intéressant que les médiateurs soient identifiables avec un blouson par exemple.

- Un Groupement d'Intérêt Public sera mis en place en 2025. L'idée : se regrouper entre collectivités, bailleurs sociaux et acteurs privés afin de mutualiser les moyens et recruter des médiateurs à temps plein, fournir une formation et proposer un parcours professionnel (médiation numérique et scolaire)
- 8 agents ont été recrutés pour créer une brigade espace public sur le modèle de l'ASVP mais avec une extension des missions : veille sur les dépôts sauvages, les dégradations, la présence des chiens ; etc. Les agents seront opérationnels en septembre 2024.

-Animation et proximité

- Additif du 17/07/2024 : Une rencontre entre les porte-paroles et les jeunes du quartier était prévue et organisée par le codase. Elle devait avoir lieu le 01/07/23, le lendemain des émeutes de la nuit du 30/06/23. Les jeunes ne sont pas venus à cette rencontre. Il n'y a pas eu de nouvelles rencontres organisées par la suite.
- Depuis juin 2023 : ouverture du local Simone de Beauvoir, Place André Malraux. Le local est un lieu d'animation et de rencontres en proximité.

Objectifs : point d'ancrage de la MDH dans le quartier, travail sur l'accès aux droits et la parentalité, lutte contre l'isolement, apprentissage du français, etc. Les animations de proximité visent à renforcer la cohésion du quartier, notamment car il est constaté que le trafic de drogue se développe plus facilement dans les espaces de précarité où les habitants sont plus isolés et moins organisés pour faire front commun face aux dealers.

- Animations d'été 2024:

- les mardi matin de juillet : accueil café et animations
- les mercredi de juillet : animations dans les cours du quartier
- fin août : concert dans le parc Hoche
- septembre : FestiHoche coorganisé avec le Clef

- Développement du travail du service jeunesse

- Une commission jeunesse spécialisée sur le secteur réfléchit aux causes du mésusage des espaces publics et du deal. Cette commission est composée des acteurs locaux : Clef/ Codase/ correspondants jeunesse de la Ville/ Mission Locale/ Sport et quartier/ MDH
- Un créneau futsal dont la convention est renouvelée jusqu'en 2027 est encadré par des personnes de la commission jeunesse hoche ce qui permet de faire du lien entre les jeunes et les professionnels.
- Permanence jeunesse dans le local depuis septembre 2023.

Observation du fait d'être sur un point de deal : cela écarte certains jeunes, les filles et les familles. Les permanences vont donc avoir lieu un peu plus loin dans le parc quand il fait beau.

-Rencontres prévues entre les directions des écoles et les médiateurs pour mieux cerner les problématiques. Lien établi avec le Pôle prévention urbaine également.

-La Ville pilote le projet violence sur les questions des rivalités entre quartiers, l'occupation de l'espace public, la respectabilité avec pour objectif, notamment, la conscientisation du rôle et de la place des jeunes dans le quartier.

-Aménagement des espaces

L'actuelle mission Aménagement des espaces publics a pris connaissance du dossier en février 2024. La réflexion de la mission porte sur des aménagements afin de dissuader et ralentir les 2 roues. Elle est actuellement en phase de programmation : identification des lieux et des priorités. Les travaux, budgétés sur l'année 2024, auront lieu après la stabilisation du programme et le choix de la maîtrise d'œuvre (définition du type d'aménagements, dessin, recrutement de l'entreprise).

Pistes d'actions en cours de stabilisation :

- axe rue Henri Ding : ralentir les 2 roues avec des obstacles réguliers et les dissuader d'entrer sur les 2 points d'entrée (côté rue Hoche et côté rue Narvik)
- sous la galerie face à la crèche Ilot Marmots : mettre en place des rampants pour dévier la circulation (nécessité de la coopération d'Actis qui n'est pour l'instant pas favorable à cet aménagement)
- du Boulevard Gambetta jusqu'à la place centrale : 2 rochers ont été mis en place par la cellule proximité. Mise en place de rampants à étudier.

Ces aménagements peuvent avoir un effet sur le déplacement des personnes qui traversent le parc comme raccourci mais n'aura pas d'impact sur le déplacement des personnes qui vivent et travaillent dans le quartier. Il n'y a pas d'impact significatif attendu sur les rodéos urbains à l'intérieur du parc ni sur la présence des dealers et points de guet.

Questions et propositions des porte-paroles :

1) Il y a-t-il une réflexion sur la transformation paysagère des allées du parc, pour casser les lignes droites ?

Réponse de la mission aménagement des espaces public : ce n'est pas un sujet à l'ordre du jour mais il y a des possibilités d'interventions légères avec du mobilier urbain.

2) Les jeunes aiment faire du 2 roues, c'est une passion. Il serait intéressant d'avoir un lieu consacré où ils puissent pratiquer.

2) Actions pour réduire les nuisances liées aux chiens

1 foyer sur 3 a un chien à Grenoble. La question du lieu où laisser courir les chiens est travaillée à l'échelle de la Ville. Plusieurs pistes ont été étudiées :

- Cani parcs : espace clos dans lequel on peut laisser les chiens courir.
 - > Piste non retenue : surface monopolisée trop importante (besoin d'un espace 4000 m²) + forme de déresponsabilisation des maîtres + peur des petits chiens vis-à-vis des plus grands
- Zone de liberté pour chien (en expérimentation) : droit pour le propriétaire de détacher son chien sur certains horaires et sur des espaces identifiés > Piste retenue

Le propriétaire reste responsable de son chien. Cependant, un renfort de la brigade espace publique sera présent sur ces zones pour le rappel des règles. Une verbalisation est prévue en cas de non-respect. Le dispositif doit être mis en place en novembre 2024 après une campagne de sensibilisation.

Concernant le ramassage des déjections des chiens la Ville a fait le choix de travailler sur la responsabilisation des maîtres en les encourageant à avoir des sacs sur eux, les distributeurs de sacs n'étant pas efficaces. Le flagrant délit de non ramassage étant rarement possible, il est donc prévu de rendre obligatoire pour les propriétaires de chiens d'avoir des sacs sur eux, sous peine de verbalisation.

Suites de la médiation

- Avant l'été, les porte-paroles seront invités à participer avec les parents délégués à un temps de présentation des premiers éléments du programme d'aménagement. L'invitation sera faite par la mission Aménagement des Espaces Publics.
- Un bilan de la médiation aura lieu en janvier 2025 et sera organisé par le service Vie Associative et citoyenne.
- En novembre 2024 un point inter-services sera réalisé pour évaluer les différentes actions menées .